



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 15 AOÛT

**L'un des plus beaux feux d'artifice du littoral !**

**Cette année encore, Saint-Cyprien brillera de tous ses feux le 15 août.**



Comme à l'accoutumée, la journée commencera avec la procession en hommage à la Vierge Marie.

Le cortège partira à 10 heures de l'ancienne capitainerie, pour se rendre à la capitainerie actuelle, quai des Pêcheurs.

Une messe solennelle y sera célébrée à 10h30 (devant la nouvelle capitainerie). Suivra un lancer de gerbe au large, en hommage aux marins disparus.

Rendez-vous ensuite à 19h (jusqu'à 23h), sur le quai des Pêcheurs, pour la grande sardinade organisée par l'Association des pêcheurs (10 €, sans réservation).

Le spectacle pyrotechnique – l'un des plus beaux du littoral, le 15 août – démarrera à 23 heures, pour une demi-heure d'embrasement féérique du port.

**À noter :** En fonction des conditions météorologiques, le feu d'artifice pourra être avancé de 23h à 22h30.

**Renseignements :** 04 68 21 01 33

**Site internet :** <https://www.tourisme-saint-cyprien.com>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 15 AOÛT

### CIRCULATION RESTREINTE

Comme chaque année à l'occasion du feu d'artifice du 15 août, la circulation dans le secteur du port de Saint-Cyprien sera restreinte.



#### Une zone blanche sans voitures du 15 août à 8h au 16 août à 2h

Une zone blanche interdite aux voitures sera mise en place le 15 août à 8h. Elle sera maintenue jusqu'au lendemain, le 16 août à 2 heures du matin. Cette zone sans voiture couvrira le secteur compris entre le parking de l'Office de tourisme (parking compris), le Champ de foire, le quai des Pêcheurs, le quai Rimbaud depuis son intersection avec le boulevard Desnoyer jusqu'au chemin des Douaniers, le quai d'honneur, le quai A, la rue Fontaine (entre la rue Henry de Monfreid et le quai Rimbaud) et le parking du Joa Casino. Le stationnement y sera interdit à partir de 8h, jusqu'au lendemain à 2 heures du matin. Seuls les véhicules d'intervention, de service et de secours seront autorisés à pénétrer à l'intérieur à ce périmètre.

Les pêcheurs professionnels pourront accéder au quai des Pêcheurs et y stationner jeudi 15 août jusqu'à midi.

**Attention :** Le stationnement sera interdit sur une partie du quai des pêcheurs du mercredi 14 août à 06h au jeudi 22 août à 12h. Ces dates et horaires pourront être modifiés, si besoin, sur ordre des autorités. Les automobilistes qui souhaiteront accéder à Saint Cyprien sud devront obligatoirement stationner sur le parking "LODEF" de 20h à 02h.

**Attention :** Les riverains qui devront regagner leur domicile devront s'organiser en conséquence car **aucun laisser-passer ne sera délivré.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 15 AOÛT



### Dispositif de protection spécial piétons

Afin de protéger les piétons qui se trouveront à l'intérieur de la zone blanche, ses trois accès obligatoires (boulevard Desnoyer, rue de la Fontaine et quai Rimbaud, à l'intersection avec le chemin des Douaniers) seront protégés par des véhicules et camions de chantiers garés en travers de la chaussée. Les piétons qui souhaiteront pénétrer à l'intérieur de la zone devront par ailleurs se soumettre au contrôle visuel de leurs sacs et au détecteur de métaux.

### Parking obligatoire

Un parking situé à proximité du rond-point de Las Routes, sur le Cami de la Mar, sera aménagé pour le spectacle pyrotechnique. Il sera obligatoire du jeudi 15 août à 20h jusqu'à la fin de la manifestation, aux environs de minuit.

Un espace sera réservé au stationnement des personnes à mobilité réduite sera prévu rue Paul Feval de 20h à 2h.

### Un axe rouge réservé aux secours

Un "axe rouge" réservé aux secours sera mis en place de 20h à 2h du matin, au fil des rues suivantes : avenue des Champs de Neptune, avenue Armand Lanoux, rue du Dr Schweitzer, rue Maurice Ravel, quai Rimbaud, Chemin des Douaniers, rue Jean de la Fontaine, boulevard Desnoyer (entre le giratoire de l'Office de Tourisme et le giratoire Maillol), rue Frédéric Saisset, rue Albert Camus, rue Sainte-Beuve, rue Leconte de Lisle, RD81A, entre le giratoire de l'Etoile et le giratoire Barbusse (dans le sens giratoire de l'Etoile vers giratoire Barbusse), boulevard Maillol, entre le giratoire Barbusse et la place Maillol (sens giratoire Barbusse vers place Maillol), rue Jean-Sébastien Bach, et la zone de parking de la plage sud.

**Attention :** Les riverains qui devront regagner leur domicile devront s'organiser en conséquence car **aucun laisser-passer ne sera délivré.**